



Aperçus de l'Outil d'auto-évaluation de la résilience face aux catastrophes à l'usage des gouvernements locaux

Quelles sont les bonnes raisons d'utiliser l'Outil d'autoévaluation à l'usage des gouvernements locaux ?

L'utilisation de l'Outil d'auto-évaluation à l'usage des gouvernements locaux permet de définir les lignes directrices, de mettre en évidence les lacunes et de disposer de données comparables à l'échelle de l'ensemble des gouvernements locaux, au sein d'un même pays et sur le plan mondial, afin de mesurer l'étendue des progrès réalisés, sur la durée, en termes de réduction des risques de catastrophe. En utilisant cet outil universel, les villes et les gouvernements locaux sont mieux armés lors des négociations pour l'établissement des priorités et des allocations de budget, à la fois dans les conseils municipaux et au niveau du gouvernement national.

L'objectif principal de l'Outil d'auto-évaluation à l'usage des gouvernements locaux peut être détaillé comme suit :

- Aider les gouvernements locaux à nouer le dialogue avec les différentes parties prenantes afin de dresser la liste des lacunes existantes et de comprendre les tenants et les aboutissants des insuffisances actuelles et des défis devant être relevés en matière de réduction des risques de catastrophe dans leur ville ou leur localité.
- Définir une ligne de base et établir des rapports sur l'état d'avancement de la situation des villes et des municipalités qui se sont engagées en faveur de la *Campagne pour des villes résilientes* et de la réalisation des *Dix points essentiels pour rendre les villes résilientes* y afférents.
- Compléter les informations récoltées au titre du système de suivi du Cadre d'action de Hyogo (CAH) en fournissant les données recueillies au plan local. Les villes peuvent choisir de partager leurs résultats avec les points focaux nationaux du CAH dans le contexte du processus d'établissement de rapports nationaux.

Quelles sont les parties chargées de conduire le processus d'examen ?

Pour qu'elle soit efficace, l'auto-évaluation doit être effectuée dans le cadre d'un **processus multipartite**, mené par les gouvernements locaux. Les principaux acteurs concernés comprennent les autorités du gouvernement local, les organisations de la société civile, le monde universitaire local, les milieux d'affaires et les organisations communautaires, avec l'aide des entités nationales concernées, selon les besoins. L'implication des organisations de la société civile et des organisations communautaires est essentielle pour la réussite du processus.

Quel est le mécanisme qui régit le processus d'examen ?

Indicateurs locaux spécifiques : Les résultats de cette auto-évaluation seront enregistrés dans un système en ligne, basé sur le Web, qui pourra aussi être exploité hors ligne en fonction des préférences du

gouvernement local concerné. Le système en ligne et le modèle y afférent ont été élaborés par l'UNISDR, en consultation avec différents partenaires, notamment le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), les représentants des gouvernements locaux, et les représentants du Réseau mondial pour la réduction des catastrophes (RMRC).

La version en ligne inclut des indicateurs territoriaux, présentés sous forme de « questions clés », devant être évaluées sur une échelle de 1 à 5 (ces questions clés sont présentées dans le Tableau A.2 ci-dessous ; l'échelle d'évaluation est incluse dans le Tableau A.1). Les questions clés sont alignées sur les domaines de priorité du Cadre d'action de Hyogo et ses indicateurs de base (voir le tableau A.3) ainsi que sur les *Dix points essentiels pour rendre les villes résilientes*. L'auto-évaluation devrait enrichir le processus d'examen national du CAH ainsi que le profil en ligne des gouvernements locaux participant à la *Campagne pour des villes résilientes*. Il est suggéré de procéder à l'auto-évaluation tous les deux ans, afin de la faire coïncider avec le cycle de suivi du CAH mis en œuvre au niveau national.

Outil d'auto-évaluation à l'usage des gouvernements locaux en ligne : Le système de suivi en ligne de la mise en œuvre du CAH est abrité sur la page Web www.preventionweb.net/english/hyogo/hfa-monitoring. Il est également accessible via le site Web de la *Campagne pour des villes résilientes*, à l'adresse suivante : www.unisdr.org/campaign. L'accès au système en ligne requiert un processus d'enregistrement, facilité par les bureaux régionaux de l'UNISDR et les différents points focaux nationaux chargés des questions liées à la réduction des risques de catastrophe. Chaque utilisateur parmi les gouvernements locaux se verra attribuer un ID et un mot de passe utilisateur uniques pour accéder au système. Les directives détaillées relatives à l'outil d'auto-évaluation à l'usage des gouvernements locaux sont également disponibles en ligne.

TABLE A.1: Échelle de notation – Niveau de progression

L'état et le niveau de progression de l'auto-évaluation doivent être mesurés sur une échelle de 1 à 5, qui permet de jauger les avancées enregistrées sur le long terme. Des directives complémentaires à cet égard sont disponibles en ligne.

NIVEAU DE PROGRESSION	DESCRIPTION DU NIVEAU DE PROGRESSION POUR LE CLASSEMENT GLOBAL DES DIFFÉRENTES QUESTIONS (Ajouter des commentaires selon le contexte et les défis à relever)
5	L'objectif recherché est entièrement atteint et les conditions requises en termes d'engagement et de capacités sont réunies pour permettre la poursuite des efforts entrepris à tous les niveaux.
4	L'objectif recherché est en grande partie atteint, mais certaines défaillances connues subsistent en matière d'engagement, de ressources financières et de capacités opérationnelles.
3	L'objectif recherché est partiellement atteint, et les avancées restent insuffisantes, malgré la présence, au niveau institutionnel, de l'engagement et des capacités nécessaires à la réalisation des réductions de risques de catastrophe.
2	Certaines avancées ont été enregistrées mais elles sont incomplètes, et bien que des améliorations soient annoncées, l'engagement et les capacités restent limités dans ce domaine.
1	De rares avancées ont été enregistrées, mais il existe quelques signes prometteurs d'un début de planification ou de mesures destinées à améliorer la situation.

Tableau A.2 : Questions clés figurant dans l’auto-évaluation fondée sur les « Dix points essentiels pour rendre les villes résilientes »

La colonne intitulée « Dix points essentiels » inclut les numéros des priorités d’action du CAH auxquelles correspondent les différents points essentiels. Les numéros indiqués à la suite des questions clés répertoriées dans le tableau [par ex., : 1.1] font référence aux indicateurs de base du CAH correspondants dans le tableau A.3. Le système dans son ensemble, qui permet d’établir des parallélismes entre les « questions clés » et les « indicateurs de base », est disponible en ligne avec des directives supplémentaires.

DIX POINTS ESSENTIELS	QUESTIONS CLÉS PAR POINT ESSENTIEL [Les numéros fournis à la suite des questions renvoient aux indicateurs de base du CAH]
<p>POINT ESSENTIEL 1 :</p> <p>Mettre en place une organisation et une coordination afin que chacun comprenne son rôle et ses responsabilités</p> <p>[PRIORITÉ 1 du CAH]</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quelle mesure les organismes locaux (y compris au sein des gouvernements locaux) disposent-ils des capacités nécessaires (en termes de connaissances, d’expérience ou de mandat officiel) pour s’atteler à la réduction des risques de catastrophe et à l’adaptation aux changements climatiques ? [1.1] 2. Dans quelle mesure existe-t-il des partenariats entre les communautés, le secteur privé et les autorités locales pour réduire les risques ? [1.1] 3. Dans quelle mesure le gouvernement local encourage-t-il les populations locales vulnérables (en particulier les femmes, les personnes âgées, les handicapés, les enfants) à participer activement à la prise de décision en matière de réduction des risques de catastrophe, à l’élaboration des politiques y afférentes, et aux processus de planification et de mise en œuvre menés à cet effet ? [1.3] 4. Dans quelle mesure le gouvernement local participe-t-il à la planification nationale de la réduction des risques de catastrophe ? [1.4]
<p>POINT ESSENTIEL 2 :</p> <p>Affecter un budget à la réduction des risques de catastrophe et offrir des incitations aux propriétaires de maison, aux familles à faible revenu et aux entreprises du secteur privé afin qu’ils investissent dans la réduction des risques</p> <p>[PRIORITÉS 1 et 4 du CAH]</p>	<ol style="list-style-type: none"> 5. Dans quelle mesure le gouvernement local a-t-il accès aux ressources financières adéquates pour entreprendre des activités de réduction des risques ? [1.2] 6. Dans quelle mesure le gouvernement local affecte-t-il des ressources financières suffisantes pour les besoins des activités de réduction des risques de catastrophe, notamment pour améliorer l’efficacité des interventions en cas de catastrophe et de relèvement ? [1.2] 7. Quelle est l’importance des services financiers (par ex., les régimes d’épargne et de crédit, le macrosystème ou la micro-assurance) disponibles aux ménages vulnérables et marginalisés, en prévention des catastrophes ? [4.2] 8. Dans quelle mesure les micro-financements, les aides versées en espèces, les prêts accordés à des conditions de faveur, les garanties de prêts, etc., disponibles aux ménages touchés par les catastrophes permettent-ils à leurs bénéficiaires de rétablir leurs moyens de subsistance ? [4.2] 9. Dans quelle mesure des incitations économiques ont-elles été établies afin d’encourager l’investissement des ménages et des entreprises dans la réduction des risques de catastrophe (par ex., les primes d’assurance pour les ménages, les exonérations temporaires d’impôt pour les entreprises) ? [4.3] 10. Dans quelle mesure les groupements professionnels commerciaux locaux, tels que les chambres de commerce, soutiennent-ils les efforts des petites entreprises pour assurer la continuité de leurs activités durant et après les catastrophes ? [4.3]

<p>POINT ESSENTIEL 3 :</p> <p>Maintenir des données à jour sur les aléas et les vulnérabilités, veiller à la préparation et la diffusion des évaluations de risques</p> <p>[PRIORITÉS 2, 3 et 4 du CAH]</p>	11. Dans quelle mesure le gouvernement local conduit-il des évaluations de risques de catastrophe approfondies dans les secteurs du développement clés les plus vulnérables au sein de votre collectivité locale ? [2.1]
	12. A quelle fréquence, ces évaluations des risques sont mise à jour (par exemple : annuellement ou bi-annuellement) ? [2.1]
	13. Quelle est la fréquence à laquelle le gouvernement local communique à la communauté les informations relatives aux prévisions des aléas locaux et aux mesures de réduction des risques (par ex., à l'aide d'un Plan de communication des risques), notamment les alertes rapides concernant l'impact probable des aléas ? [3.1]
	14. Dans quelle mesure les évaluations de risques entreprises par le gouvernement local sont-elles liées aux évaluations de risques conduites par les pouvoirs locaux dans les localités voisines ou soutiennent-elles les plans de gestion des risques réalisés à l'échelon du gouvernement provincial ? [2.4]
	15. Dans quelle mesure les évaluations de risques de catastrophe sont-elles intégrées à l'ensemble des outils de planification du développement local pertinents d'une manière cohérente ? [2.1]
<p>POINT ESSENTIEL 4 :</p> <p>Investir dans une infrastructure essentielle pour la réduction des risques, comme le système de drainage pluvial, et veiller à son entretien</p> <p>[PRIORITÉ 4 du CAH]</p>	16. Dans quelle mesure les politiques d'aménagement du territoire et les réglementations en matière de planification pour le logement et le développement de l'infrastructure prennent-elles en compte les risques de catastrophe actuels et projetés (notamment les risques liés au climat) ? [4.1]
	<input type="checkbox"/> Logement <input type="checkbox"/> Communication <input type="checkbox"/> Transport <input type="checkbox"/> Énergie
	17. Dans quelle mesure les installations publiques et les infrastructures critiques situées dans les zones à haut risque ont-elles été évaluées pour l'ensemble des aléas et des risques de sécurité ? [4.4]
	18. Dans quelle mesure les actions prises pour protéger les installations publiques et les infrastructures critiques des éventuels dommages pouvant être occasionnés lors la survenue de catastrophes sont-elles appropriées ? [4.4]
<p>POINT ESSENTIEL 5 :</p> <p>Évaluer la sécurité de toutes les écoles et de tous les établissements sanitaires, et l'améliorer selon les besoins</p> <p>[PRIORITÉS 2, 4 et 5 du CAH]</p>	19. Dans quelle mesure les écoles, les hôpitaux et les installations sanitaires situés dans votre collectivité locale ont-ils bénéficié d'une attention spéciale en matière d'évaluation des risques, tous aléas confondus ? [2.1]
	Cochez les case d'option appropriées : <input type="checkbox"/> Écoles <input type="checkbox"/> Hôpitaux/ installations sanitaires
	20. Dans quelle mesure les écoles, les hôpitaux et les installations sanitaires les plus importants sont-ils protégés contre les catastrophes de manière à ce qu'ils continuent d'être opérationnels dans les situations d'urgence ?
	Cochez les cases d'option appropriées : <input type="checkbox"/> Écoles <input type="checkbox"/> Hôpitaux/ installations sanitaires
	21. Dans quelle mesure le gouvernement local ou les autorités publiques à d'autres échelons ont-ils mis en place des programmes spéciaux pour évaluer régulièrement les écoles, les hôpitaux et les installations sanitaires en termes de besoins en maintenance, de conformité avec les codes de construction et les consignes de sécurité, et d'exposition aux risques météorologiques, etc. ? [4.6]
Cochez les cases d'option appropriées : <input type="checkbox"/> Écoles <input type="checkbox"/> Hôpitaux/ installations sanitaires	
	22. Dans quelle mesure des exercices de préparation aux catastrophes sont-ils régulièrement organisés dans les écoles, les hôpitaux et les installations sanitaires ? [5.2]
	Cochez les cases d'option appropriées : <input type="checkbox"/> Écoles <input type="checkbox"/> Hôpitaux/ installations sanitaires

<p>POINT ESSENTIEL 6 :</p> <p>Faire appliquer les réglementations en matière de construction et d'aménagement du territoire conformes aux risques, identifier, pour les citoyens à faible revenu, les terrains ne comportant pas de risque</p> <p>[PRIORITÉ 4 du CAH]</p>	<p>23. Dans quelle mesure les réglementations liées à l'aménagement du territoire, aux codes de construction, aux normes sanitaires et aux consignes de sécurité appliquées à l'échelle de l'ensemble des zones de développement et des types de bâtiments existants sont-elles sensibles aux risques ? [4.1]</p> <p>24. Dans quelle mesure les réglementations existantes (par ex., en matière d'aménagement du territoire, des codes de construction, etc.) servent-elles à soutenir la réduction des risques de catastrophe au sein de votre collectivité locale ? [4.1]</p>
<p>POINT ESSENTIEL 7 :</p> <p>S'assurer que des programmes d'éducation et de formation sur la réduction des risques de catastrophe sont en place dans les écoles et les communautés</p> <p>[PRIORITÉS 1, 3 et 5 du CAH]</p>	<p>25. Quelle est la fréquence à laquelle le gouvernement local mène des campagnes de sensibilisation ou des programmes d'éducation sur la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes auprès des communautés locales ? [1.3]</p> <p>Cochez les cases d'option appropriées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Programmes intégrant les questions de diversité culturelle <input type="checkbox"/> Programmes sensibles aux perspectives liées au genre <p>26. Dans quelle mesure le gouvernement local dispense-t-il des formations en matière de réduction des risques de catastrophe à l'intention des responsables locaux et des leaders communautaires ? [1.3]</p> <p>27. Dans quelle mesure les écoles, collèges et établissements d'enseignement supérieur locaux proposent-ils des cours, des enseignements ou des formations en matière de réduction des risques de catastrophe (incluant les risques liés au climat) au titre de leurs cursus habituels ? [3.2]</p> <p>28. Dans quelle mesure les citoyens sont-ils informés des plans d'évacuation ou des exercices d'entraînement aux évacuations en cas de nécessité ? [5.2]</p>
<p>POINT ESSENTIEL 8 :</p> <p>Protéger les écosystèmes et les zones tampons naturelles afin d'atténuer les aléas, s'adapter aux changements climatiques</p> <p>[PRIORITÉ 4 du CAH]</p>	<p>29. Dans quelle mesure et avec quel succès les politiques, les stratégies et les plans de mise en œuvre liés à la réduction des risques de catastrophe élaborés par le gouvernement local ont-ils été intégrés dans les plans de développement environnemental et de gestion des ressources naturelles existants ? [4.1]</p> <p>30. Dans quelle mesure le gouvernement local soutient-il la restauration, la protection et la gestion durable des avantages de l'écosystème ? [4.1]</p> <p>Cochez les cases appropriées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Zones côtières <input type="checkbox"/> Zones humides <input type="checkbox"/> Ressources en eau <input type="checkbox"/> Bassins fluviaux <input type="checkbox"/> Pêches <p>31. Dans quelle mesure les organisations de la société civile et les citoyens participent-ils à la restauration, à la protection et à la gestion durable des avantages de l'écosystème ? [4.1]</p> <p>32. Dans quelle mesure le secteur privé participe-t-il à la mise en œuvre de plans de gestion environnementale et écosystémique dans votre collectivité locale ? [4.1]</p>

<p>POINT ESSENTIEL 9 :</p> <p>Installer des structures de systèmes d’alerte rapide et de gestion des urgences</p> <p>[PRIORITÉS 2 et 5 du CAH]</p>	<p>33. Dans quelle mesure les institutions locales ont-elles accès aux réserves financières pour financer une intervention efficace en cas de catastrophe et de relèvement précoce ? [5.3]</p>
	<p>34. Dans quelle mesure les centres d’alertes rapides établis emploient-ils, à tout moment, du personnel (ou du personnel en disponibilité) qualifié ainsi que les ressources adéquates (alimentation de secours, redondance des équipements) ? [2.3]</p>
	<p>35. Dans quelle mesure les systèmes d’alerte autorisent-ils une participation appropriée de la communauté ? [2.3]</p>
	<p>36. Dans quelle mesure le gouvernement local dispose-t-il d’un centre pour les opérations d’urgence et/ou d’un système de télécommunications d’urgence ? [5.2]</p>
	<p>37. Quelle est la fréquence des exercices pratiques et des répétitions exécutés avec le concours des autorités publiques compétentes, des organisations non gouvernementales, des leaders locaux et des volontaires ? [5.2]</p>
	<p>38. Dans quelle mesure les ressources clés d'une intervention efficace, telles que les fournitures de secours, les abris d’urgence, les issues de secours identifiées et les plans d’urgence sont-elles à tout moment disponibles ? [5.2]</p> <p>Cochez les cases d’option appropriées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Stocks de secours d’urgence <input type="checkbox"/> Abris d’urgence <input type="checkbox"/> Issues de secours identifiées <input type="checkbox"/> Plan d’urgence ou plan de préparation aux catastrophes visant les communautés pour tous les aléas majeurs
<p>POINT ESSENTIEL 10 :</p> <p>S’assurer que les besoins et la participation de la population sinistrée figurent bien au centre de l’effort de reconstruction</p> <p>[PRIORITÉS 4 et 5 du CAH]</p>	<p>39. Dans quelle mesure le gouvernement local dispose-t-il des ressources et des compétences nécessaires pour porter assistance aux victimes des effets psychosociaux (psychologiques, émotionnels) liés aux catastrophes naturelles ? [5.3]</p>
	<p>40. Dans quelle mesure les recommandations préconisées en termes de réduction des risques de catastrophe sont-elles judicieusement prises en compte dans les activités de relèvement et de réhabilitation post-catastrophe (c.-à-d. reconstruire en mieux, réhabiliter les moyens de subsistance) ? [4.5]</p>
	<p>41. Dans quelle mesure le Plan d’urgence (ou tout autre plan similaire) inclut-il un schéma de stratégie pour le relèvement et la reconstruction après la catastrophe, comportant des évaluations en termes de besoins et la réhabilitation des moyens de subsistance ? [5.2]</p>

TABLEAU A.3 : Indicateurs de base nationaux du Cadre d'action de Hyogo

Le tableau A.3 répertorie les indicateurs de base des cinq priorités d'action du CAH que les gouvernements nationaux utilisent pour assurer le suivi de leur niveau de progression (pour en savoir plus, consulter le site Web à l'adresse : www.preventionweb.net/english/hyogo/hfa-monitoring. La colonne de droite dresse la liste des questions clés extraites du tableau A.1 qui contribuent à la réalisation des indicateurs de base du CAH (les références sont reliées entre elles en ligne).

INDICATEURS DE BASE NATIONAUX DU CADRE D'ACTION DE HYOGO PAR PRIORITÉ D'ACTION	Questions clés à l'échelon local (voir Tableau A.1)
<p>Priorité d'action 1 du CAH : Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide</p> <p>CI 1.1. Des politiques et des cadres législatifs nationaux ont été établis pour la réduction des risques de catastrophe avec des responsabilités et des capacités décentralisées à tous les échelons.</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p>
<p>CI 1.2. Des ressources adéquates spécifiquement consacrées à la mise en œuvre de plans de réduction des risques de catastrophe et d'activités y afférentes sont disponibles à tous les échelons administratifs.</p>	<p>5</p> <p>6</p>
<p>CI 1.3. La participation communautaire et la décentralisation sont assurées par la délégation de pouvoirs et de ressources aux échelons locaux.</p>	<p>3</p> <p>25</p> <p>26</p>
<p>CI 1.4. Une plate-forme nationale multisectorielle pour la réduction des risques de catastrophe est opérationnelle.</p>	<p>4</p>
<p>Priorité d'action 2 du CAH : Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide</p> <p>CI 2.1. Les évaluations des risques aux niveaux national et local, fondées sur les données liées aux aléas et aux vulnérabilités, sont disponibles et incluent les risques y afférents.</p>	<p>11</p> <p>12</p> <p>15</p> <p>19</p> <p>20</p>
<p>CI 2.2. Les systèmes de surveillance, d'archivage et de diffusion des données relatives aux aléas et aux vulnérabilités clés sont en place.</p>	
<p>CI 2.3. Les systèmes d'alerte rapide sont en place pour les principaux aléas et assurent la diffusion, aux communautés, des informations pertinentes.</p>	<p>34</p> <p>35</p>
<p>CI 2.4. Les évaluations des risques aux niveaux national et local tiennent compte des risques régionaux et transfrontaliers, dans une vision de coopération régionale en matière de réduction des risques.</p>	<p>14</p>
<p>Priorité d'action 3 du CAH : Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux</p> <p>CI 3.1. Les informations pertinentes sur les catastrophes sont disponibles et accessibles à tous les échelons, et à l'ensemble des parties prenantes (via les réseaux, le développement de systèmes de partage d'informations, etc.).</p>	<p>13</p>
<p>CI 3.2. Les programmes scolaires, les matériaux pédagogiques et les formations pertinentes intègrent les concepts et les pratiques concernant la réduction des risques de catastrophe et le relèvement.</p>	<p>27</p>
<p>CI 3.3. Des méthodes de recherche et des outils spécifiques aux évaluations multirisques et à l'analyse des avantages-coûts sont élaborés et renforcés.</p>	
<p>CI 3.4. Une stratégie de sensibilisation du public existe à l'échelle du pays pour stimuler une culture de la résilience aux catastrophes, et inclut des activités de diffusion aux communautés urbaines et rurales.</p>	

Priorité d'action 4 du CAH : Réduire les facteurs de risque sous-jacents	16
CI 4.1. La réduction des risques de catastrophe est un objectif faisant partie intégrante des politiques et des plans liés à l'environnement, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des ressources naturelles et d'adaptation aux changements climatiques.	23 24 29 30 31 32
CI 4.2. Les politiques et les plans de développement social sont mis en œuvre pour réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques.	7 8
CI 4.3. Des politiques et des plans sectoriels ont été mis en œuvre dans les secteurs économiques et productifs en vue de réduire la vulnérabilité des activités économiques.	9 10
CI 4.4. La planification et la gestion des établissements humains incorporent les éléments de réduction des risques de catastrophe, notamment l'application des codes de construction.	17 18
Priorité d'action 5 du CAH : Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent	1
CI 5.1. De fortes capacités politiques, techniques et institutionnelles ainsi que des mécanismes efficaces pour la gestion des risques de catastrophe, intégrant une perspective de réduction des risques de catastrophe, sont en place.	
CI 5.2. Des plans de préparation et d'urgence en vue des catastrophes sont mis en place à tous les échelons administratifs, et des exercices pratiques et des répétitions sont régulièrement organisés pour tester et développer des programmes de secours en cas de catastrophe.	22 28 36 37 38 41
CI 5.3. Des réserves financières et des mécanismes d'urgence sont mis en place pour renforcer l'efficacité des interventions et du relèvement.	33 39
CI 5.4. Les procédures sont en place pour échanger les expériences pertinentes durant les événements liés aux aléas et aux catastrophes, et entreprendre des examens post-événement.	

Questions ? Contactez votre correspondant local

Afrique: Youcef Ait-Chellouche youcef.ait-chellouche@unep.org
Amériques: Sandra Amlang samlang@eird.org
Etats Arabes: Luna Abu-Swaireh abu-swaireh@un.org
Asie: Hang Thi Thanh Pham phamh@un.org
Pacifique: Laura Niskanen niskanen@un.org
Europe: Rosa Abruzzese abruzzo@un.org